

Bilan à mi-parcours du PST3

Des avancées concrètes

En 2016, le ministère du travail lançait son 3^e plan santé au travail (PST 3 – 2016-2020). Construit de manière collégiale par les acteurs nationaux de la santé au travail et adopté par consensus entre les partenaires sociaux, il se fixait des objectifs forts, novateurs et volontaires.

Au début de l'année 2019, à mi-chemin de ce plan, **le travail partenarial engagé a d'ores et déjà porté du fruit** : vous en verrez quelques aperçus aux pages suivantes. « Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait. », disait Mark Twain.

Plus généralement, le PST 3 a permis de **faire prendre conscience à un plus grand nombre d'acteurs des enjeux de la santé au travail**. Il rayonne aujourd'hui bien au-delà de son périmètre naturel grâce aux ponts qu'il a jetés vers des sujets comme le maintien en emploi ou les enjeux de santé publique.

Il nous appartient désormais de **poursuivre ensemble la dynamique enclenchée**, la santé de l'homme étant une richesse sans prix.



Chiffres clé

PST

Un plan largement partenarial et au pilotage resserré

- **Unanimité** des partenaires sociaux du Conseil d'orientation des conditions de travail (COCT) pour l'adoption du PST 3.
- Un comité de pilotage national du PST 3 réuni **10 fois** entre 2016 et 2018.
- **12** pilotes d'actions membres du comité de pilotage et **26** partenaires contribuant à la mise en œuvre des actions.
- Un outil collaboratif national rassemblant tous les acteurs du PST et des PRST.

Un plan qui porte déjà du fruit : 100 % des actions démarrées, dont **82 %** ayant déjà produit des résultats.

Un plan en résonance avec **14 programmes d'action nationaux**

tels que la COG de la branche AT-MP de la Cnam, la Stratégie nationale de santé, le Plan national Santé Environnement, le Plan cancer, la Convention multipartite handicap etc.

PRST

Des PRST dans toutes les régions associant étroitement les partenaires sociaux

- **17** PRST regroupant **507** actions au total.
- De **12 à + de 50** actions par plan régional, la plupart déclinant les actions nationales.
- **15** CROCT installés ayant élaboré et suivant de près le plan régional.

Des résultats valorisés sur **4** sites Internet dédiés à un PRST (en Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, PACA et Pays de la Loire), les sites des Direccte et des partenaires et **6** newsletters PRST.

Troubles musculo-squelettiques

6 900 entreprises accompagnées par les Carsat dans le cadre du programme TMS Pros (action 1.6)

161 signalements dans le système d'information MADEIRA sur les machines dangereuses (action 1.7)

Chutes de hauteur et de plain-pied

133 000 connexions sur le site Internet dédié aux chutes de hauteur (action 1.14)

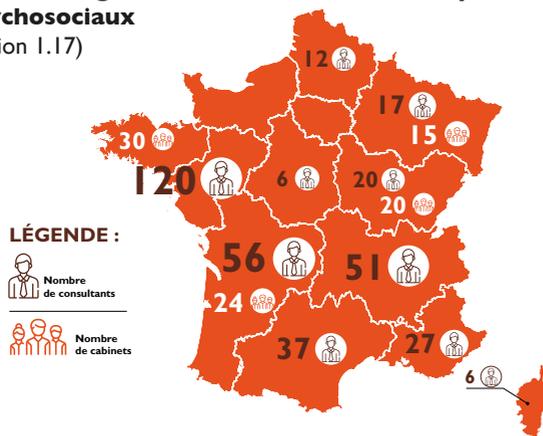
270 participants aux réunions des clubs SPS sur ce thème et plus de **2 000** aux **210** sessions de formation des maîtres d'ouvrage par les Carsat (action 1.15)

Risques psychosociaux et qualité de vie au travail

2 363 participants aux **13** webinaires organisés sur la qualité de vie au travail (action 2.2)

948 accords d'entreprise portant sur la qualité de vie au travail (actions 2.3 et 3.1)

Réseaux régionaux de consultants en risques psychosociaux (action 1.17)



LÉGENDE :



Études et recherche

93 rapports ou études produits sur différents thèmes du PST 3 (actions 1.4, 1.9, 1.12, 2.8 et 3.14)

Risque chimique

28 433 interventions de l'inspection du travail auprès des entreprises sur l'amiante (action 1.9)

37 200 téléchargements de Seirich en 2018 (action 1.10)

Risque routier professionnel

1 065 entreprises (**2,9 M** de salariés) signataires de l'appel national du 11 octobre 2016 en faveur de la sécurité routière au travail (action 1.22)

150 entreprises accompagnées par les Carsat dans le cadre des expérimentations sur des secteurs d'activité prioritaires (action 1.22)

Prévention de la désinsertion professionnelle

5 355 consultations en ligne de la cartographie nationale du maintien en emploi (action 2.5)

323 entreprises participant aux clubs régionaux maladies chroniques évolutives (MCE) et emploi (action 2.7)

Le PST 3 : un outil partenarial

La DGT, au sein du ministère du travail, assure le pilotage national stratégique du PST3. Elle a en outre la responsabilité de mettre en œuvre une trentaine d'actions sur les 52 actions nationales du plan, seule ou en copilotage, couvrant la plupart des thématiques.

L'Anact, avec son réseau des Aract, pilote, au niveau national et territorial, des actions en lien avec les RPS, la QVT et le maintien en emploi.

L'Anses mène des actions de recherche scientifique, notamment en coordonnant le parcours doctoral national en santé au travail, et des actions sur les données.

La Cnam, avec l'INRS, pilote des actions sur des sujets variés (formation, TMS, RPS, risque routier professionnel etc.) faisant écho aux priorités de la COG ATMP.

La DGS, au sein du ministère de la santé, apporte son concours sur les actions favorisant l'interface entre la santé au travail et la santé publique (collaboration entre professionnels de santé, addictions, maladies cardiovasculaires).

Des actions systématiquement partenariales

Un pilote identifié et responsabilisé ... mais de nombreux copilotes ! Tous les partenaires pertinents sont associés.



et fédérateur



DU TRAVAIL

La DGEFP, au sein du ministère du travail, porte la problématique de l'emploi des travailleurs handicapés et, à ce titre, pilote une action sur le maintien en emploi.

La Dares, au sein du ministère du travail, pilote des actions de recherche (lien entre santé au travail et performance de l'entreprise) et visant à améliorer l'exploitation et la mise à disposition de données en santé au travail. Elle concourt à l'évaluation du PST.

OPPBTP

L'OPPBTP pilote une action de prévention des chutes de hauteur sur les chantiers en lien avec son programme d'action Horizon 2020.

Santé publique France

Santé publique France participe aux actions visant à surveiller la santé des travailleurs et à améliorer les connaissances sur les expositions professionnelles.

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Le ministère de l'agriculture et la CCMSA assurent la cohérence des actions du PST 3 avec celles du plan santé sécurité au travail dédié aux travailleurs du secteur agricole.

Les partenaires sociaux

Les orientations stratégiques du PST3 sont issues d'un consensus entre les partenaires sociaux. Ces derniers participent également à la mise en œuvre de certaines actions du plan ayant trait au dialogue social, dans le cadre rénové des instances consultatives au niveau national comme régional (GPO du COCT & GPRO des CROCT).

Actions emblématiques nationales

Aider les TPE-PME à évaluer leurs risques grâce à de nombreux outils élaborés par l'INRS, EU-OSHA et l'OPPBTP (action 1.1)



Inspiré de l'application **SEIRICH**, développée par l'INRS pour aider les entreprises à évaluer leur risque chimique, l'outil européen **OIRA** (Online interactive Risk Assessment)

OIRA vise l'ensemble des risques professionnels des TPE-PME. Déployé en France par l'INRS, il est d'ores et déjà disponible pour les secteurs transport routier, hôtel, café et restauration, garages et commerces de détail non alimentaires.

Les entreprises du secteur du BTP bénéficient aussi d'un outil performant pour réaliser méthodiquement leur document unique d'évaluation des risques professionnels : **Mon doc unique** sur le site de l'OPPBTP.



Un site Internet dédié aux chutes de hauteur animé par le ministère du travail (action 1.15)

<http://www.chutesdehauteur.com/>



pour un auto-diagnostic en 10 minutes, de nombreux documents de prévention etc.

Un kit pour le vieillissement actif réalisé par l'Anact (action 1.8)

Tirant partie d'une expérimentation menée dans le cadre du partenariat Anact/Cnam/Cnav et des remontées des actions régionales, l'Anact a produit un « **kit pour prévenir l'usure professionnelle** » qui propose une démarche en 4 étapes avec des outils de sensibilisation comme celui **d'analyse des données sociales** et **7 témoignages d'entreprises en vidéo**.

Allez y faire un tour !



Professionaliser les travailleurs de l'amiante (action 1.9)



Des titres professionnels pour protéger les 30 000 travailleurs de l'amiante : c'est l'action développée par le ministère du travail en 2018.

Les encadrants techniques, encadrants de chantier et opérateurs de chantier pourront désormais travailler plus en sécurité grâce à la formation certifiée qu'ils auront suivie.

Pour plus d'info, rendez-vous sur **la page amiante du site du ministère**.

Une offre de services en matière de qualité de vie au travail déployée par l'Anact pour les TPE-PME (action 2.4)

L'objectif est de constituer dans chaque région une offre de services coordonnée et de permettre aux entreprises de faire appel à un réseau de consultants de qualité.

Pour ce faire un guide « **comment choisir son consultant QVT** » à destination des entreprises est en cours de finalisation et devrait être disponible début 2019. Une **Charte d'adhésion au réseau** pour les consultants et un **référentiel d'animation communs** pour les consultants en région ont été élaborés.

Par ailleurs, l'Anact a développé des outils simples à utiliser sur ce thème :

- **Un outil dynamique de pilotage de la QVT** ;
- **Un kit « espace de discussion sur le travail ».**

Un portail sur les addictions dans le monde du travail : Addict'aide (action 2.11)

Pour mieux se repérer parmi la somme d'informations disponibles sur les addictions, le Fonds action addictions a créé le portail <https://www.addictaide.fr/travail>, service soutenu par le ministère du travail et la MILDECA. Il rapproche tous les acteurs concernés, regroupés dans des « maisons », comme celle des services de santé au travail ci-dessous. Facteurs de risques, données scientifiques et statistiques, conseils pour agir et aspects juridiques sont rassemblés pour chaque type d'addictions.

Tout ce qu'il faut pour évaluer, prévenir et savoir qui contacter en cas de besoin !



Une cartographie du maintien en emploi coordonnée par la DGEFP (action 2.5)

Cette **cartographie en ligne**, réalisée de manière partenariale, est principalement destinée aux salariés et aux employeurs. Les outils mobilisables et les rôles de chacun des opérateurs y sont détaillés. Des pages thématiques sont proposées, comme celle sur le « Temps partiel thérapeutique - la reprise d'un travail léger », déjà consultée par plus de 28 000 personnes.

Cette initiative nationale commence à être déclinée en région, par exemple dans les Hauts-de-France.

Promouvoir la recherche grâce à un parcours doctoral national en santé au travail coordonné par l'Anses et l'EHESP (action 3.14)

Pour promouvoir la santé des travailleurs, renforcer les connaissances est essentiel.

Le **parcours doctoral** permet :

- d'attirer des candidats d'excellence vers la recherche en santé au travail ;
- d'améliorer la visibilité de cette thématique et des équipes de recherche œuvrant dans ce champ, condition d'une plus grande attractivité nationale et internationale.

Les thèses en cours portent sur les données de santé au travail, la conception du matériel agricole et le remodelage pulmonaire après exposition à des nanoparticules de silice.

Actions emblématiques régionales

Prévenir les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires en Nouvelle-Aquitaine

Des actions d'information, de formation et de protection des travailleurs agricoles sont déployées pour prévenir les risques professionnels liés à l'utilisation des produits phytosanitaires grâce à la mobilisation de tous les acteurs néo-aquitains. Une **plaquette** a notamment été réalisée dans ce cadre.



Promouvoir la santé au travail des femmes en Bretagne

Cette action très partenariale du PRST breton a pour ambition de rendre plus visibles les différences de situations de travail entre les femmes et les hommes et leurs effets sur la santé, au-delà d'une approche souvent réduite aux risques d'infertilité ou liés à la maternité.

Un **focus sur la santé au travail des femmes** a été réalisé en 2018, disponible sur le nouveau tableau de bord régional en santé au travail.

Une journée d'information pour les entreprises et les préventeurs se déroulera à Rennes le 28 mai 2019 (journée internationale et annuelle d'action pour la santé des femmes).



Donner la priorité à la prévention dans le secteur forestier du Grand Est



Cette action inédite est pilotée par la coordonnatrice santé au travail des MSA Grand-Est en lien avec les organisations professionnelles et les acteurs institutionnels du secteur. Après avoir établi le contexte régional de la filière et analysé les accidents mortels survenus depuis 2005, le groupe de travail élabore maintenant des actions de prévention concrètes pour les entreprises du secteur dans le cadre de la formation initiale et continue des travailleurs forestiers. Il s'agirait notamment d'utiliser des systèmes de radiocommunication au sein des équipes de bûcherons et débardeurs.

La prévention au cœur du dialogue social dans l'entreprise en Hauts-de-France

Le 18 juin 2018, les partenaires sociaux membres du Croct et les acteurs régionaux de la prévention ont invité tous les acteurs du dialogue en entreprise à une **matinée d'appropriation et de discussion** autour des nouvelles orientations actées dans le PRST. L'occasion pour eux de définir de nouveaux moyens d'action pour placer la prévention primaire au cœur du dialogue social dans les entreprises des Hauts-de-France.

